



Conseil Municipal de la Commune de HADOL

Procès-Verbal de Séance du Conseil Municipal

Séance du jeudi 26 janvier 2023 à 20h00

Présidence : M. Jean-François CLASQUIN, Maire

Présents :

CLASQUIN J-F, HUREL-MATHIEU C, DEVAUCHELLE E, BOIGEY-DIEMER M, MAIRE P, MILLION E, BREGIER T, COLIN B, COURTOIS-PAULUS A, GABRION J-M, JACQUEMIN J-F, POIRIER S, ROLLOT D, ROUSSELOT M, VUILLEMIN C et VUILLEMIN E.

Pouvoirs :

Marie-Françoise VANNSON a donné pouvoir à Corinne VUILLEMIN

Adeline FRESSE a donné pouvoir à Emmanuelle MILLION

Valérie AUBERTIN a donné pouvoir à Anne COURTOIS-PAULUS

Secrétaire de Séance :

Madame Anne COURTOIS-PAULUS

Monsieur Jean-François CLASQUIN, Maire, ouvre la séance à 20 heures.

Préambule de Monsieur le Maire :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, suivant un courrier daté du 20 décembre 2022, réceptionné le 23 décembre 2022, Madame Elisabeth ZÔNE élue sur la liste « Choisir son avenir pour Hadol » l'a informé de sa démission du conseil municipal.

Madame Valérie AUBERTIN venant immédiatement après sur la liste a eu connaissance de cette situation par lettre du 26 décembre 2022.

Elle confirmait son accord pour siéger au sein du Conseil Municipal.

Conformément à l'article L.270 du code électoral, Monsieur le Maire déclare Madame Valérie AUBERTIN installée dans ses fonctions de conseillère municipale.

Le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour en conséquence et Madame la Préfète sera informée de cette modification.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice	Quorum	Présents	Pouvoirs	Votants
	19	10	16	3	19

Monsieur le Maire propose de passer à l'examen de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

VIE COMMUNALE

- 1) Commissions municipales permanentes - Mise à jour,
- 2) Conseil d'Administration du CCAS - Mise à jour,

FINANCES

- 3) Autorisation de mandatement en section d'investissement,

FORET

- 4) FODEX – Contrat de projet,

PATRIMOINE

- 5) Demandes d'acquisition parties de la parcelle AL 50 à Géroménil,
- 6) Achat parcelle D 2189 à la Houssière,
- 7) Pôle de Santé : Cessions de cellules aux professionnels de santé,

CDG

- 8) Renouvellement de l'adhésion à la convention d'archivage.

Informations et questions diverses.

VIE COMMUNALE

Commissions municipales permanentes - Mise à jour (3)

Rapporteur : M. Jean-François CLASQUIN

Note explicative de synthèse :

A la suite de la démission de Mme Elisabeth ZÔNE et de l'installation de Mme Valérie AUBERTIN au sein de l'Assemblée, il y a lieu de mettre à jour la composition de commissions communales.

Mme Valérie AUBERTIN souhaite intégrer les commissions « Affaires Scolaires » et « Communication - Relations avec les associations - Fêtes et cérémonies ».

Mme Anne COURTOIS-PAULUS souhaite intégrer la commission « Finances ».

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE les candidatures de Mesdames AUBERTIN et COURTOIS-PAULUS au sein des commissions nommées ci-dessus.**

Conseil d'Administration du CCAS - Mise à jour (3)

Rapporteur : M. Jean-François CLASQUIN

Note explicative de synthèse :

Consécutivement à la démission de Mme Elisabeth ZÔNE, il y a lieu de procéder à une élection au sein du CA du CCAS.

Mme Valérie AUBERTIN souhaite intégrer le Conseil d'Administration du CCAS.

Mme Valérie AUBERTIN est élue membre du Conseil d'Administration du CCAS.

FINANCES

Autorisations de mandatement en section d'investissement

Rapporteur : M. Jean-François CLASQUIN

Note explicative de synthèse :

Jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, mandater des dépenses d'investissement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE des autorisations de mandatement en section d'investissement avant le vote du budget primitif 2023 pour le règlement de dossiers en cours (acquisitions et travaux) ainsi qu'il suit :**
- **2111** - Terrains nus (Acquisition AD 36) à concurrence de 184 000,00€
- **2117** – Bois et Forêt (Plan de relance : plants suppl. et regarnis) à concurrence de 8 000,00€
- **2183** - Matériel de bureau et informatique (TNE) à concurrence de 22 000,00€
- **2313 - OP 73** Immobilisation en cours - Pôle de Santé à concurrence de 36 500,00 €

FORET

FODEX - Contrat de projet

Rapporteur : M. Philippe MAIRE

Note explicative de synthèse :

Les axes principaux sont les suivants :

AXE 1. COMMENT AIDER LA FORET A RELEVER LE DEFI DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ?

AXE 2. LE BOIS, LA VALEUR AJOUTEE D'UN TERRITOIRE TOUT ENTIER

AXE 3. VERS UN NOUVEAU PACTE SOCIÉTAL !

L'objectif est d'accéder à une labellisation.

Il s'en suivra la création d'un fonds forestier qui permettra la collecte de fonds privés destinés à financer des projets innovants. Les collectivités contribueront à hauteur de 1€/an/hectare de forêt.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE le Maire à signer le contrat de projet FODEX et VALIDE le fonds forestier territorial à 1 € / hectare de forêt communale et par an.**

PATRIMOINE

Demandes acquisition parties parcelle AL 50 à Géroménil

Rapporteur : M. Philippe MAIRE

Note explicative de synthèse :

Deux riverains ont fait part de leur souhait d'acquérir des délaissés de terrains non exploités contigus à leurs propriétés respectives.

Considérant l'avis du domaine sur la valeur vénale qui s'élève à 1,50 € le m²,

Entendu l'avis de la commission,

Les membres du Conseil Municipal, après avoir voté à bulletins secrets, (16 Pour, 1 Contre, 2 Blancs)

- **DECIDENT de vendre le terrain n°1 (270 m² environ) située sur la parcelle cadastrée AL 50 à Géroménil à M. COURTOIS et Mme MARCOUX, riverains, au prix de 1,50 € le m² (frais de division et d'acte à la charge des acquéreurs).**

Les membres du Conseil Municipal, après avoir voté à bulletins secrets, (14 Pour, 3 Contre, 2 Blancs)

- **DECIDENT de vendre le terrain n°2 (235 m2 environ) située sur la parcelle cadastrée AL 50 à Géroménil à Mr PERRIN et Mme COURTOIS, riverains, au prix de 1,50 € le m2 (frais de division et d'acte à la charge des acquéreurs).**

Achat parcelle D 2189 à la Houssière

Rapporteur : M. Philippe MAIRE

Note explicative de synthèse :

M. Fabrice PIERRE propose de céder à la commune sa parcelle cadastrée D 2189, au prix de 1 521,00€, permettant un élargissement de chaussée.

Entendu l'avis de la commission,

Les membres du Conseil Municipal, après avoir voté à bulletins secrets, (16 Pour, 1 Contre, 2 Blancs)

- **DECIDENT d'acquérir la parcelle cadastrée D 2189 à la Houssière, appartenant à M. Fabrice PIERRE, à l'euro symbolique + les frais d'acte (environ 226,00 €).**

Pôle de Santé : Cessions de cellules aux professionnels de santé

Rapporteur : M. Jean-François CLASQUIN

Note explicative de synthèse :

Extrait de la délibération du 24/09/2020 :

En cas de location : bail professionnel sur la base d'un loyer de 9,00€/m² (locaux exploités sans prise en compte des parties communes), hors charges,

En cas de vente : contrat de location accession à la propriété immobilière d'une durée de 15 ans, sur la base d'une redevance (sans contrepartie pour la jouissance) de 2 064,00€/m² avec l'obtention de la subvention LEADER ou 2 169,00 €/m² en cas de non-obtention.

Suite à une remarque du notaire chargé de la rédaction de l'acte à intervenir avec les kinésithérapeutes, il s'avère que la rédaction en cas de vente est erronée : il ne s'agit pas d'un contrat de location accession mais d'une vente immédiate avec un échelonnement du paiement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à signer des engagements et les actes de vente subséquents ainsi que tous actes nécessaires à la réalisation des ventes tels que par exemple le règlement de copropriété contenant état descriptif de division, avec les professionnels de santé sur les bases suivantes :

En cas de vente : ➤ vente immédiate avec un échelonnement mensuel du paiement du prix sur une durée de 15 ans, sur la base de 2 064,00€ ttc/m²,

➤ vente avec paiement immédiat sur la base de 2 064,00€ ttc/m².

- **PRECISE** : **En cas de location** : bail professionnel sur la base d'un loyer **mensuel** de 9,00€ ttc/m² (locaux exploités sans prise en compte des parties communes), hors charges.

CDG

Renouvellement de l'adhésion à la convention d'archivage

Rapporteur : Rapporteur : M. Jean-François CLASQUIN

Note explicative de synthèse :

En 2009, la commune a adhéré au service d'archivage itinérant proposé par le Centre de Gestion des Vosges. L'intervention de l'archiviste portant sur le tri et le classement d'environ 170 ml d'archives, sur plusieurs années, avait donné toute satisfaction.

Une nouvelle convention d'adhésion est proposée le tarif forfaitaire journalier d'intervention passant de 235,00 € à 280,00 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE le Maire à signer le renouvellement de la convention d'archivage** au tarif forfaitaire journalier de 280,00 €.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Liste est faite des devis signés depuis le dernier conseil municipal.
- Litige Solvosges : pas de nouvelles informations.
- La Commission de sécurité pour le nouveau bâtiment MFR aura lieu le 02 février 2023.
- Mise en réseau de la BMH avec la BMI prévue sur 2023

La séance est levée à 21h15